

Conversation Paysage Culturel

Trame verte et bleue et paysage



François RIQUEZ responsable du pôle sites et paysages

Service Eau et Nature - DREAL Hauts-de-France

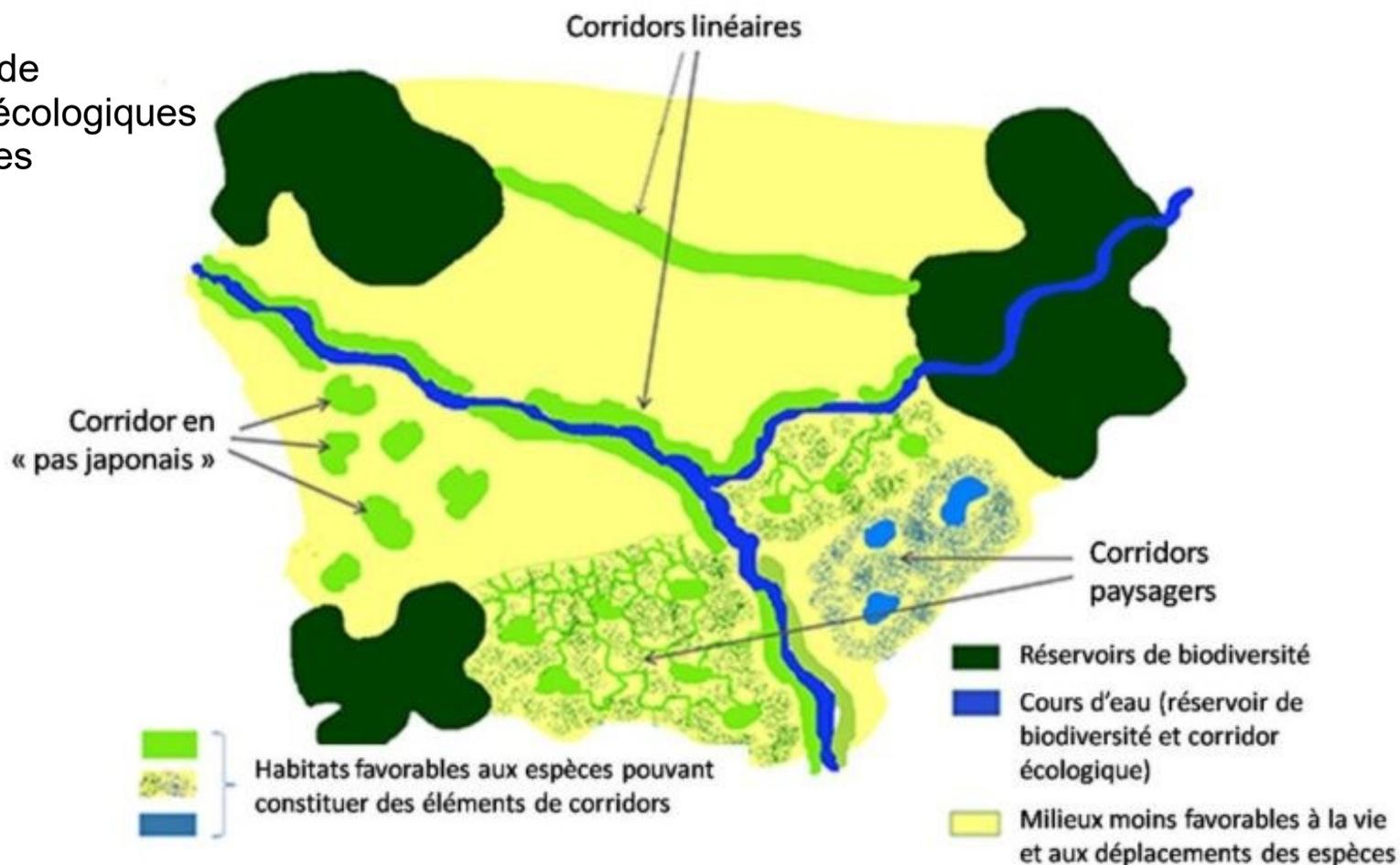
Le 12 octobre 2021

Définitions et sémantique

Réservoirs de biodiversité : Zones vitales, riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie

Corridors écologiques : Voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité

L'Association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques constitue ce qu'on appelle les **continuités écologiques**



Les différentes trames écologiques

Les principales trames écologiques sont :

- **La Trame Verte** est un réseau formé de continuités écologiques terrestres
- **La Trame Bleue** est un réseau formé de continuités écologiques aquatiques

Elles sont identifiées dans les schémas régionaux et documents d'urbanisme et constituent un **outil d'aménagement durable du territoire**

Il existe également :

- **La Trame Noire** qui traite des pollutions lumineuses
- **La Trame Brune** qui s'intéresse à la biodiversité des sols

<https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/les-trames-ecologiques-des-benefices-multiples-pour-les-humains/>



Différentes échelles d'actions

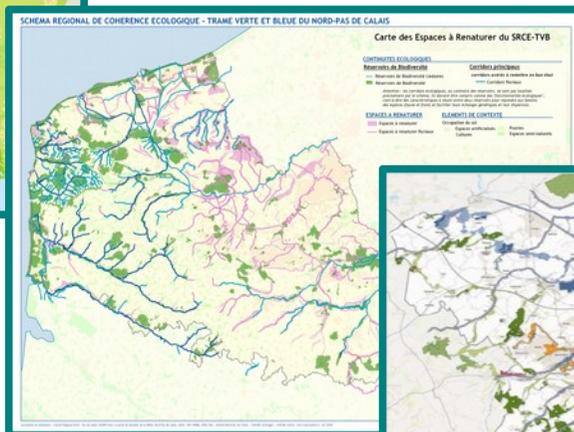
européen = réseau écologique paneuropéen



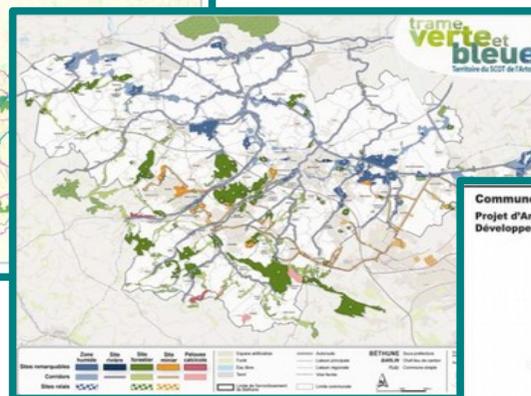
Orientations nationales de la trame verte et bleue (ONTVB)



Orientations régionales TVB



à l'échelle du SCOT



à l'échelle du PLU et PLU i



...et au niveau du projet suivant le cas

Les objectifs des trames vertes et bleues

Objectifs écologiques (L.371-1 CE) :

- Réduire la fragmentation des habitats,
- Permettre le déplacement des espèces,
- Préparer l'adaptation au changement climatique,
- Atteindre le bon état des eaux et préserver les zones humides
- **Améliorer la qualité et la diversité des paysages**

Objectifs socio-économiques :

- Préserver les services rendus par la biodiversité (auto-épuration, régulation des crues ...)
- Améliorer la qualité du cadre de vie (**paysages**, espaces de loisirs et de détente)
- Favoriser les activités durables, notamment agricoles et forestières



Carte de synthèse du SRCE-TVB

CONTINUITES ECOLOGIQUES

Réservoirs de Biodiversité

- Réservoirs de Biodiversité Linéaires
- Réservoirs de Biodiversité

Attention : les corridors écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisés précisément par le schéma. Ils doivent être compris comme des "fonctionnalités écologiques", c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

ESPACES A RENATURER

- Espaces à renaturer
- Espaces à renaturer fluviaux

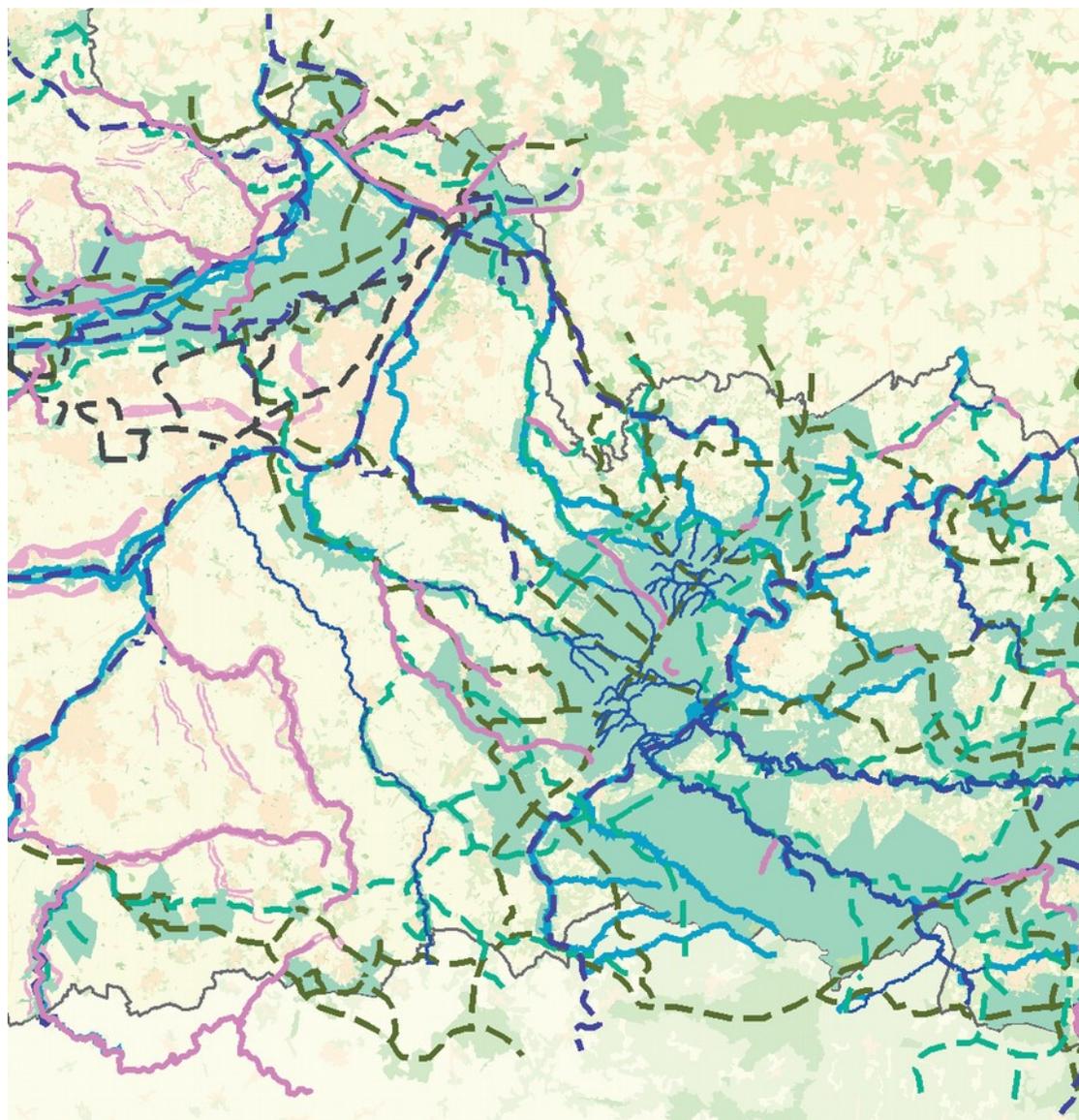
Corridors principaux

- corridors avérés à remettre en bon état fluviaux
- corridors potentiels à remettre en bon état
 - de zones humides
 - forestiers
 - de prairies / bocage
 - de landes et pelouses acidiphiles
 - de côteaux calcaires
 - de falaises
 - de dunes
 - miniers

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Occupation du sol
 - Espaces artificialisés
 - Cultures
 - Prairies
 - Espaces semi-naturels

Carte de synthèse



CONTINUITES ECOLOGIQUES

Réservoirs de Biodiversité

- Réservoirs de Biodiversité Linéaires
- Réservoirs de Biodiversité

Attention : les corridors écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisés précisément par le schéma. Ils doivent être compris comme des "fonctionnalités écologiques", c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

Corridors principaux

- corridors avérés à remettre en bon état**
- fluviaux
- corridors potentiels à remettre en bon état**
- de zones humides
- forestiers
- de prairies / bocage
- de landes et pelouses acidiphiles
- de côteaux calcaires
- de falaises
- de dunes
- miniers

ESPACES A RENATURER

- Espaces à renaturer
- Espaces à renaturer fluviaux

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Occupation du sol
- Espaces artificialisés
 - Cultures
 - Prairies
 - Espaces semi-naturels

Afin de déterminer les orientations en matière d'aménagement du territoire et de préciser les mesures à mettre en œuvre sur le terrain, l'atlas régional de la trame verte et bleue définit des **entités les plus homogènes possible**, tant du point de vue biogéographique que paysager, appelées les **écopaysages régionaux**.

La définition des écopaysages est fondée sur la superposition de deux cartes :

- la **carte des territoires phytogéographiques**,
- la **carte des grands paysages régionaux de l'atlas des paysages**.

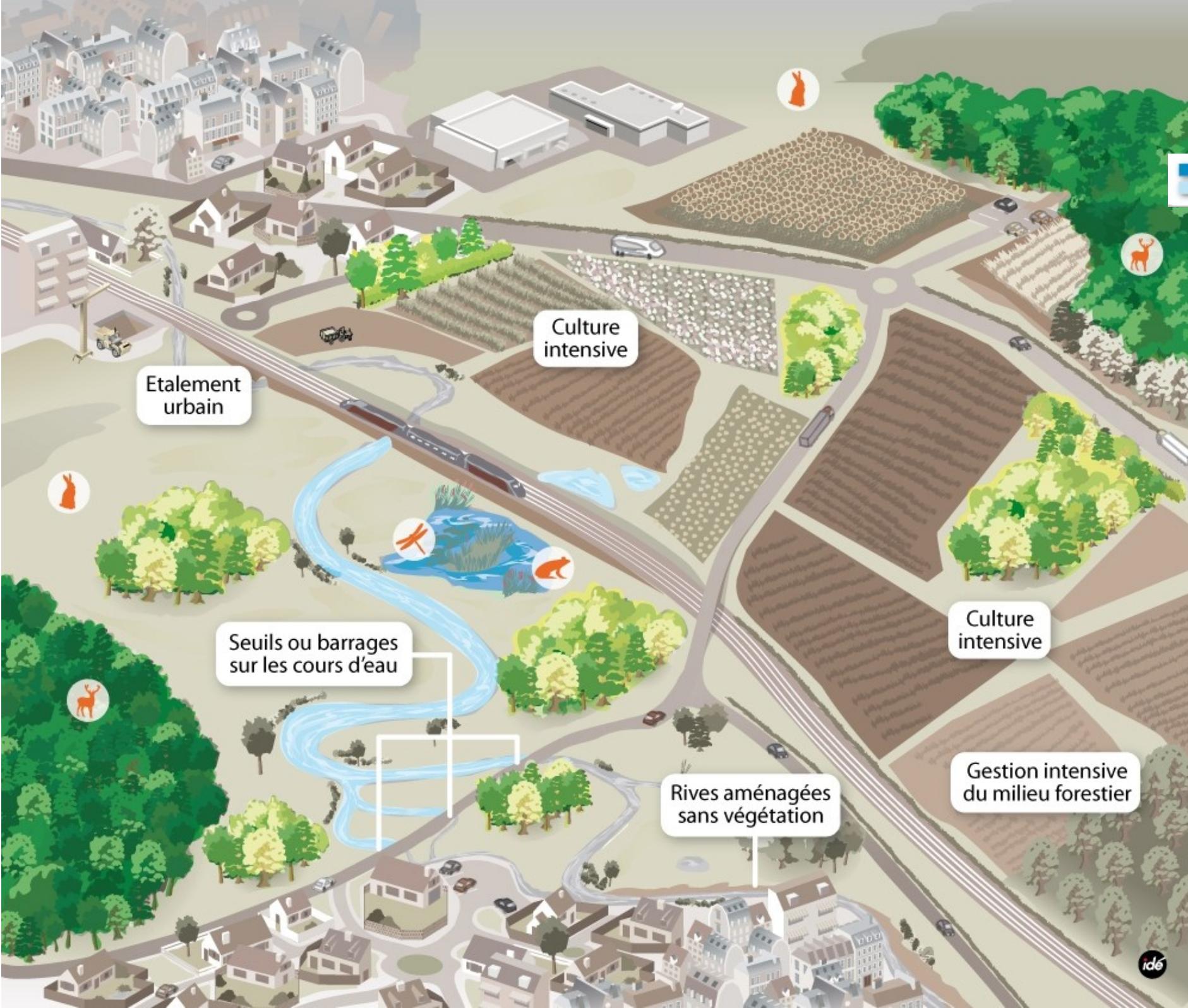
Territoires phytogéographiques : territoires relativement homogènes sur le plan de la végétation, mais d'autres paramètres ont également été pris en compte :

- la géologie et la géomorphologie,
- des paramètres climatiques pour préciser le découpage de certains secteurs étendus,
- l'occupation des sols

Les écopaysages se définissent par leurs paysages, leurs écosystèmes (séries de végétation) et les espèces qui y sont associées.

On peut les **caractériser** par leur diversité écologique et biologique actuelle, le type d'occupation du sol, l'**état de fragmentation de l'écopaysage** ou à l'inverse leur **perméabilité au déplacement de la faune et de la flore**.

Avant



■ Réservoir de biodiversité
■ Îlot favorable à la biodiversité

Etalement urbain

Culture intensive

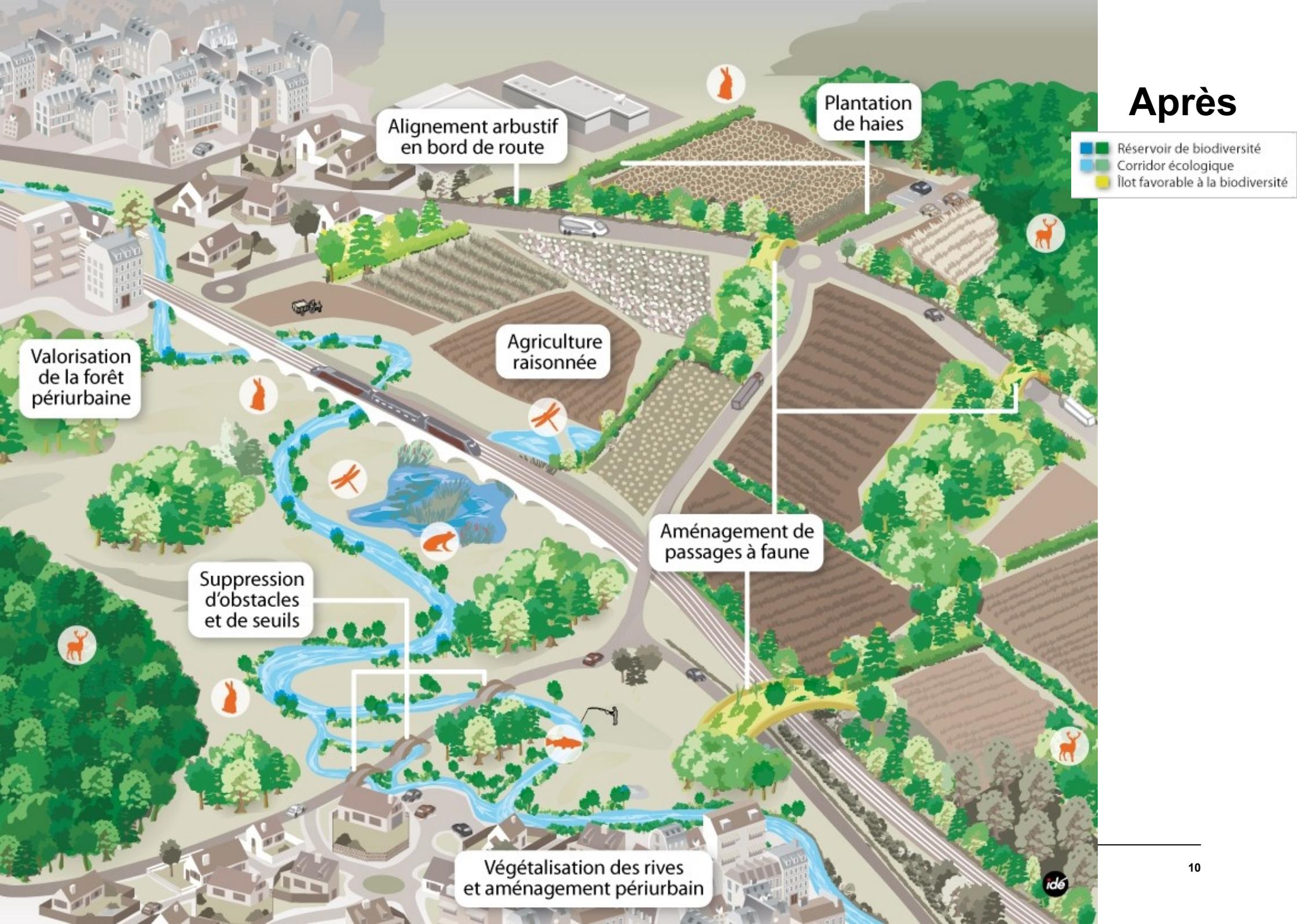
Seuils ou barrages sur les cours d'eau

Rives aménagées sans végétation

Culture intensive

Gestion intensive du milieu forestier

Après



Alignement arbustif en bord de route

Plantation de haies

Agriculture raisonnée

Aménagement de passages à faune

Valorisation de la forêt périurbaine

Suppression d'obstacles et de seuils

Végétalisation des rives et aménagement périurbain

- Réserve de biodiversité
- Corridor écologique
- Îlot favorable à la biodiversité

Exemples de restauration de continuités écologiques

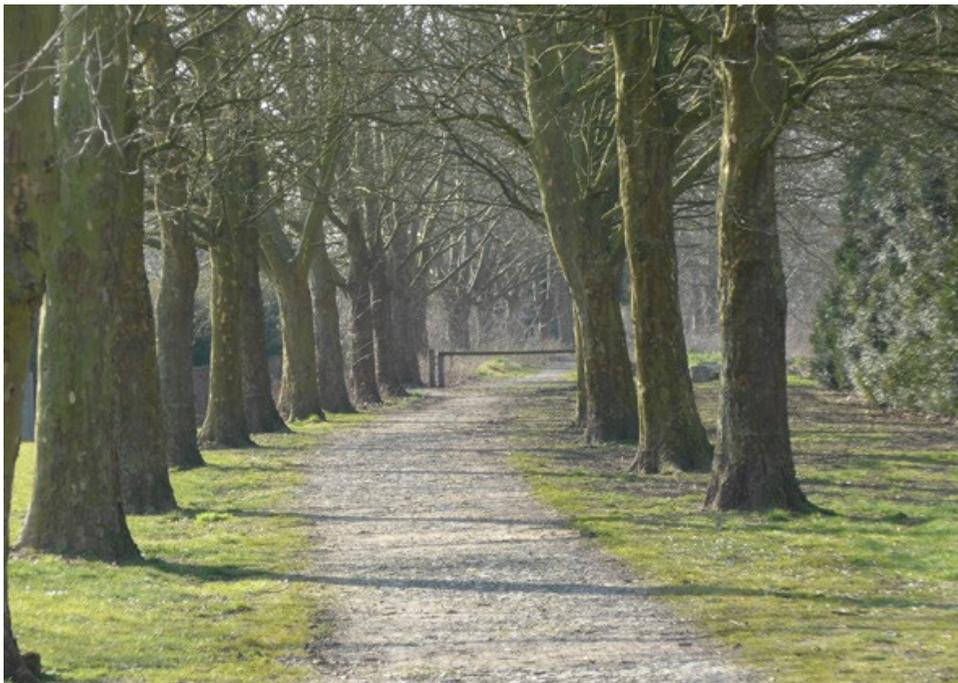


Trame verte et bleue et paysage

Les trames écologiques (vertes et bleues essentiellement) permettent principalement de protéger la biodiversité et de lui donner les moyens de s'adapter aux changements en cours et à venir (climatique notamment).

Mais ils sont aussi un moyen de préserver et de restaurer les paysages et le cadre de vie.

La démarche trame verte et bleue doit aussi être un **projet paysager** et inversement un projet paysager devrait concourir à rétablir ou développer la trame verte et bleue



Ancienne voie ferrée - Annoeullin



Alignement de saules têtards - Herbin

Merci de votre attention



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



© DREAL Hdf 2020 - Terril de l'Escarpelle – Raches et Roos-Warendin (Photo ICEO - 2020)

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**